

***PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE***

**Séance du 13 mai 2013
14h à Marseille (Salle du Conseil)**

Approuvé par le conseil d'administration en sa séance du 25 juin 2013

Etaient présents :

Collège A	
M. Yvon BERLAND, Président de l'Université	
M. Jean-Paul MOATTI	
M. Jean-Paul CAVERNI	
M. Didier LAUSSEL	
Mme Elisabeth GUAZZELLI	
Collège B	
Mme Caroline MAURIAT	
M. Claude FIORE	
M. Olivier KERAMIDAS	
M. Nicolas MORALES	
Collège « BIATSS »	
Mme Sabine NAPIERALA	
M. Bernard BOURSON	
M. Georges RELJIC	
Collège « Usagers »	
Mme Julie EL MOKRANI TOMASSONE	
M. Baptiste BERARD (suppléant de Mme Solène MATTLIN)	
Collège « Personnalités extérieures »	
M. Christophe MASSE	
Mme Catherine GINER	

Etaient représentés :

M. Marc PENA	A donné pouvoir à M. Didier LAUSSEL
M. Michel PROVANSAL	A donné pouvoir à Mme Caroline MAURIAT
M. Jean-Philippe AGRESTI	A donné pouvoir à M. Nicolas MORALES
Mme Laurence FERAY	A donné pouvoir à M. Olivier KERAMIDAS
Mme Agnès TREBUCHON	A donné pouvoir à M. Olivier KERAMIDAS
M. Sébastien TARIQ	A donné pouvoir à Mme Julie EL MOKRANI TOMASSONE
M. Thomas CAVANNA	A donné pouvoir à M. Nicolas MORALES
M. Bernard MOREL	A donné pouvoir à M. Didier LAUSSEL
M. Jean-Marie d'ASPE	A donné pouvoir au Président
M. Jean-François BIGAY	A donné pouvoir à M. Jean-Paul CAVERNI
M. Jean-Jacques ROMATET	A donné pouvoir au Président
Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN	A donné pouvoir à M. Jean-Paul CAVERNI

Etaient absents :

M. Niels BERNARDINI
M. Christian LOUIT

28 membres présents ou représentés

Etaients présents :

Membres de droit

Directeur Général des Services	M. Damien VERHAEGHE
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Invités permanents

Vice-président du CEVU	M. Thierry PAUL
Vice-président du CS	M. Denis BERTIN
Vice-président Communication	M. Patrice VANELLE
Vice-président Patrimoine	M. Hervé ISAR
Directrice Générale des Services Adjointe	Mme Dominique ESCALIER
Directeur des Affaires Générales	M. Jean-Paul BONY

Directrice du SUMPP	Mme Irène SARI-MINODIER
---------------------	-------------------------

Invités permanents extérieurs

Représentant M. le Recteur	Mme Céline VIDAL
Délégué régional CNRS	Représenté par Mme Bernadette BEURTON
Délégué régional INSERM	Représenté par Mme Aurélie PHILIPPE

Invités permanents : Directeurs de composantes

UFR Sciences du Sport	M. Eric BERTON
UFR de Sciences	M. Jean-Marc PONS
UFR Pharmacie	Mme Françoise DIGNAT-GEORGE
UFR Economie Gestion	M. Pierre GRANIER

Invités exceptionnels

Alain SOMMERVOGEL - ORIGAMU
Audrey PILIA - ORIGAMU

Le Président ouvre la séance à 14h. Cette séance du conseil d'administration est consacrée au projet d'organisation administrative et technique de l'Université d'Aix-Marseille (ORIGAMU).

I / Bilan de la Phase 2

Pour cette phase 2, **le Président** indique que l'objectif des groupes de travail ORIGAMU consistait à définir la façon dont il fallait répartir les activités de chaque fonction entre les trois niveaux central/campus/composante. Suite à ce travail qui a duré deux mois, les propositions des groupes ont fait l'objet d'un examen par la gouvernance, qui a retenu une seule option pour chaque fonction. Il s'est agi quasiment systématiquement de la proposition privilégiée par le groupe de travail. Ces propositions ont ensuite été approuvées par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et le comité technique (CT). Il est maintenant nécessaire que le conseil d'administration se prononce sur le bilan de la phase 2 et le lancement de la phase 3. Le bilan de la phase 3 sera examiné par le conseil d'administration de juillet. Le Président est très satisfait du travail effectué pour cette phase 2. Il insiste sur le fait que ce sont des groupes d'experts qui ont travaillé sur ces propositions, pas la gouvernance ni le Président. Avant la séance du CT durant laquelle les membres se sont prononcés, ceux-ci ont participé à une journée de travail lors de laquelle ils ont pris connaissance des propositions dans le détail. La même procédure sera utilisée pour l'examen de la phase 3. Enfin, le Président rappelle l'objectif de ce projet. L'organisation actuelle de l'Université n'est pas satisfaisante ; il est nécessaire que les trois anciennes Universités fusionnées forment une Université reposant sur une nouvelle organisation optimale et non plus sur trois périmètres, afin que chacun travaille de la meilleure façon possible. Considérant ce qui doit être atteint, il est convenu que le CT donne son avis, puis que le conseil d'administration se positionne.

Mme ESCALIER présente le bilan de la phase 2 (diaporama – Annexe n° 01).

Le Président salue ce travail considérable : c'est en partant de l'état des lieux réalisé en phase 1 que les groupes de travail sont parvenus à définir une organisation du travail détaillée. Ce travail devait s'attacher à déterminer des propositions cohérentes et à tenir compte de la réalité des différents campus, afin que la répartition des activités soit la plus opérationnelle possible. Il a donc été tenu compte à la fois de l'existant et du fonctionnement pouvant être effectivement mis en œuvre sur les différents sites.

M. RELJIC a noté que certaines fonctions n'apparaissent pas dans le bilan de la phase 2. Il s'agit des fonctions liées à la Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion (DPCG), à l'Agence comptable et à la Direction de la Communication. Est-ce parce que ces directions n'ont pas vocation à développer des structures de campus ?

Mme ESCALIER répond que la DPCG doit compter à terme cinq agents (elle en compte quatre à ce jour). La fonction « pilotage et contrôle de gestion » est une activité centralisée par nature, même si elle s'effectue en interaction avec les composantes. Concernant la fonction communication, la direction correspondante a déjà été regroupée au siège de l'Université ; cette activité est aussi présente dans les composantes, pour l'essentiel au niveau de la direction : le niveau campus n'est pas intéressant pour cette fonction car il n'est pas un niveau de structuration « politique ». Enfin, les personnels de l'agence comptable ne sont effectivement pas tous sur le même site à ce jour, mais seule l'Agence comptable peut réaliser les activités correspondant à ses missions.

Mme LECLERCO ajoute que, du fait de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, l'agence comptable est à part. Les activités de l'agence comptable n'ont pas vocation à être intégrées à des structures de campus.

M. RELJIC demande si, en termes géographiques, l'agence comptable sera centralisée au siège de l'Université.

Mme LECLERCO répond que cela sera déterminé dans la suite du projet.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE demande si, pour ce qui concerne l'activité « scolarité », l'organisation visée tend à un système similaire à celui qui existe en Sciences, c'est-à-dire avec un service dédié à la licence qui centralise les informations.

Mme ESCALIER acquiesce.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE estime que cela est une bonne chose. Elle demande si le regroupement des agents du SUAPS avec les agents des antennes de BVE sera systématique. Cela pose notamment la problématique des locaux disponibles.

Mme ESCALIER répond que cela sera examiné en phase opérationnelle. La problématique des locaux se posera pour tous les sites et pour toutes les fonctions.

Mme EL MOKRANI TOMASSONE remarque que deux points d'accueil du SUIO sont destinés à fermer, puisqu'il n'existera plus qu'un point d'accueil sur trois existants à ce jour à Aix-en-Provence. Elle souhaite savoir quels seront ceux qui fermeront.

Mme ESCALIER répond que ces points ne ferment pas dans la mesure où les agents seront regroupés. Cela aura uniquement un impact en termes de locaux. Le lieu de regroupement des agents n'a pas encore été déterminé.

M. ISAR précise qu'un point de positionnement possible pour cet accueil serait le futur cœur de campus d'Aix-en-Provence, à savoir l'actuelle Bibliothèque Universitaire de l'UFR ALLSH, qui sera elle-même transférée sur le site des Fenouillères. Ainsi, dans la Bibliothèque Universitaire pourraient être rassemblés le SUIO, le service universitaire de médecine de prévention et de promotion de la santé, certaines associations, des lieux culturels, un point d'accueil étudiant, etc.).

Mme MAURIAT demande qui participe aux groupes de travail ORIGAMU.

Mme ESCALIER répond que les groupes de travail sont composés d'agents des directions centrales, des composantes, des services communs et parfois des laboratoires. Ils comprennent des directeurs, mais aussi des personnels de toute catégorie.

M. VERHAEGHE rappelle que 250 agents participent à ces groupes de travail.

Mme MAURIAT se remémore que, lors de la campagne électorale, la liste du Président avait déjà proposé une organisation en campus. Le SNESUP conçoit mal comment cette organisation par campus fluidifiera les procédures. Il craint par exemple que les laboratoires doivent nécessairement s'adresser aux antennes de campus de la DRV avant de pouvoir communiquer avec le niveau central de la DRV.

Mme ESCALIER répond que les antennes campus de la DRV ne seront pas un point de passage obligé pour les laboratoires, qui pourront donc communiquer directement avec le niveau central. Pour cet exemple précis, le but visé par l'organisation proposée consiste en revanche à apporter une aide en proximité aux petites unités de recherche qui ont peu de personnels.

Le Président confirme qu'il s'agit d'accompagner les unités de recherche en termes de montage et de suivi des dossiers. Lorsqu'une unité dispose d'un ou plusieurs personnels dédiés à cette activité, il est favorisé par rapport aux petits laboratoires.

Mme MAURIAT sait que la structuration en campus a été expérimentée par l'Université de la Méditerranée. Elle demande quel en est le bilan ; quels sont les avantages et les inconvénients de cette organisation ?

Le Président n'a jamais déclaré que la structuration en campus fonctionne toujours bien. L'Université de la Méditerranée l'a expérimentée. Ce fonctionnement s'est bien déroulé pour certaines structures et moins bien pour d'autres. Pour l'activité scolarité par exemple, cette organisation a été positive à Luminy, mais moins efficace sur le site de la Timone. Ce n'est pas le schéma qui est en cause, mais la façon dont celui-ci est traité.

M. VERHAEGHE précise que l'AERES, dans sa dernière évaluation de l'Université de la Méditerranée, a estimé que cette structuration constituait un atout pour l'Université.

Mme MAURIAT rappelle qu'il existe des composantes dérogatoires qui ne peuvent pas être traitées comme les autres composantes. Cet élément doit être pris en compte.

M. VERHAEGHE répond que ces composantes sont dérogatoires dans les domaines prévus par le Code de l'Éducation, mais pas en ce qui concerne leur organisation administrative et technique.

Le Président rappelle qu'il existe une Université d'Aix-Marseille ; il n'est pas possible de vouloir être dans l'Université tout en étant en dehors de l'Université. Il ne voit pas à quel titre une composante serait traitée différemment des autres.

Mme MAURIAT répond que cela n'est pas contradictoire. L'IUT fait partie de l'Université tout en ayant ses spécificités.

Le Président estime qu'un régime trop dérogatoire conduirait l'IUT à être en dehors de l'Université. Pour sa part, il est convaincu qu'être en dehors de l'Université ne serait pas favorable à l'IUT. Il s'agit ici de mettre en place l'organisation de l'Université au sein de laquelle toutes les composantes doivent être rassemblées.

Mme MAURIAT conclut que le SNESUP votera contre ce bilan, dans la mesure où il constitue la suite logique du texte fondateur de l'Université unique, et parce que la méthode de travail n'est pas acceptable, notamment compte-tenu du fait que les personnels ne sont pas assez impliqués.

Le Président ne peut pas laisser dire cela. Quand plus de 250 agents sont impliqués, il n'est pas possible de dire qu'il n'y a pas de participation des personnels. Lui-même ne participe pas à ces groupes de travail, parce qu'il faut que ce travail émane justement des personnels. Il ne faut pas confondre le travail de réflexion et de préparation effectué par les personnels et l'examen par les instances qui doivent délibérer. Comment les instances pourraient-elles délibérer si les groupes de travail n'avaient rien préparé ? Les groupes de travail réalisent un travail considérable ; différentes options sont proposées après réflexion ce qui permet la possibilité d'un choix. Les propositions ont été discutées et il est faux de dire que cette étape a été traitée trop rapidement. Ce bilan a été expliqué aux membres du CT pendant une journée entière, lors de laquelle toutes les questions ont pu être posées. Ceux qui ont participé à cette journée ont été satisfaits ; le dossier a été bien compris. Des questions complémentaires ont été posées lors du CT avant que celui-ci ne se prononce. Un conseil d'administration exceptionnel a été planifié pour que le temps nécessaire soit accordé à l'explication de ce dossier aux membres du conseil d'administration, qui ont d'ailleurs tout le temps nécessaire pour poser toutes les questions sur des aspects qui resteraient peu clairs. Il faut respecter les personnels qui ont passé du temps à réfléchir à cette étape de la construction de l'Université.

M. BOURSON demande quel est le pourcentage de personnels de catégorie C qui font partie des groupes de travail. Il se rappelle qu'au sein de l'Université de la Méditerranée, peu de personnels de catégorie C étaient membres de groupes de travail, non pas parce que cela était interdit, mais en raison de la surcharge de travail et de l'idée selon laquelle les cadres représentaient leurs personnels de catégorie C. Par ailleurs, la CGT s'est prononcée contre ce bilan en CHSCT car elle estime que les réorganisations de ce type effectuées dans les établissements publics ont eu des conséquences parfois tragiques pour les salariés. De plus, il estime que les risques psycho-sociaux ne sont pas bien pris en compte et que les réponses qui pourraient être apportées ne sont pas suffisantes. Enfin, l'évolution de cette construction de l'Université est le résultat de la profession de foi de la liste du président BERLAND. M. BOURSON donne lecture de la déclaration lue par un représentant de la CGT en CT (Annexe n°02).

Le Président répond que les groupes de travail comprennent des personnels de catégorie C. L'objectif de ce projet consiste à organiser l'Université ; personne ne peut contester qu'il soit nécessaire d'organiser l'Université. Il répond aux propos de M. BOURSON :

- M. BOURSON dit que l'objectif d'ORIGAMU consisterait à gérer la masse critique des emplois. Or, tout au long de son exposé, Mme ESCALIER a indiqué qu'il faudra créer des emplois. De plus, jusqu'à présent, l'Université d'Aix-Marseille a créé des emplois.

- M. BOURSON parle de centralisation. Or, c'est la volonté de mettre en place une organisation à trois niveaux qui a été suivie : les campus correspondent à une volonté de décentralisation. Le Président reproche à M. BOURSON d'avoir une idée préconçue de ce projet, de ne pas considérer ce qui est vraiment proposé.

- M. BOURSON mentionne le souci que la gouvernance devrait avoir vis-à-vis des personnels ; il dénonce le fait que la réorganisation mettrait les personnels en difficulté, tout en soutenant que ces personnels lui font part des difficultés qu'ils rencontrent du fait que l'Université ne soit pas encore réorganisée. Cela est contradictoire. Le Président sait que des personnels rencontrent des difficultés du fait du fonctionnement transitoire de l'Université. La réorganisation vise ainsi à ce que les personnels ne soient plus dans ces situations de difficulté.

- M. BOURSON parle de pression ressentie par les personnels et mentionne le rapport de Mme Christine MUSSELIN, Directrice du Centre de Sociologie des Organisations (CSO) et spécialiste des universités, en tant qu'experte extérieure. Dans un premier temps, le Président rappelle que les organisations syndicales

avaient demandé communication du rapport de Mme MUSSELIN ; ce rapport a donc été communiqué. Il se trouve que ce rapport indépendant est positif pour l'Université ; il faudrait s'en réjouir. Ensuite, le Président indique qu'il n'a jamais refusé de mettre en œuvre des dispositifs visant à évaluer ce que fait l'Université. Des médecins du travail extérieurs à l'Université ont notamment été interrogés. Néanmoins, de tels dispositifs demandent une évaluation préliminaire et un suivi. Cela doit être mis en place, mais il est nécessaire de qualifier ce qui doit être fait, via un cahier des charges précis, et de publier un appel d'offre dans les règles. Tout cela sera fait. Plus le travail d'organisation sera encadré, plus les chances de réussite augmenteront. Le Président souhaite que ce projet réussisse. Il faut que les personnels soient plus satisfaits après la fusion qu'avant la fusion. Enfin, le Président demande à M. BOURSON de ne pas systématiquement lui faire des procès d'intention. Le Président a le souci que cette Université fonctionne du mieux possible.

M. BOURSON répond que la conviction du Président n'est pas celle de la CGT. La position de la CGT se base notamment des retours d'expérience de réorganisations qui se sont faites dans d'autres structures, comme l'Université de Strasbourg.

Le Président répond qu'il n'a jamais été dit que l'Université d'Aix-Marseille serait organisée comme l'Université de Strasbourg.

M. VERHAEGHE ajoute que la fusion des Universités de Strasbourg a impacté en majorité les cadres et les enseignants-chercheurs. Les personnels de catégorie C ont été peu impactés.

M. BOURSON pense que la réorganisation de l'Université d'Aix-Marseille est liée à la volonté de réaliser une économie d'emplois.

Le Président répond que c'est l'Etat qui donne à l'Université le cadre dont elle dispose en termes d'emplois, de par la masse salariale et le plafond d'emplois accordés à l'établissement, même s'il existe aussi des emplois contractuels sur ressources propres.

M. BOURSON répond que la CGT demande la création d'emplois de titulaires et non pas le recrutement de personnels contractuels.

Le Président demande à M. BOURSON s'il n'estime pas que la manière dont l'Université a choisi d'appliquer la Loi Sauvadet (*Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique*) est exemplaire.

M. BOURSON répond que cette Loi est contraignante et qu'elle ne crée pas d'emplois.

Le Président répond que c'est le cas puisqu'il s'agit de la création d'environ 400 emplois d'agents titulaires sur une période de quatre ans.

M. BOURSON réitère qu'il n'y a pas ou peu de créations d'emplois. Il estime que l'un des problèmes majeurs de l'Université, c'est le centralisme : les grandes décisions sont prises au siège. Avant la LRU et les RCE, les universités étaient à taille humaine, les composantes discutaient avec le Ministère.

Le Président rappelle qu'il a été Président de l'Université de la Méditerranée pendant deux mandats, avant d'être élu Président de l'Université d'Aix-Marseille ; il n'a pas constaté de différences entre les relations de l'Université avec l'Etat avant la LRU et après la LRU. L'Etat attribuait déjà les emplois et le budget de l'Université à l'Université et non pas aux composantes.

M. BOURSON analyse que la quantité d'activités et de formations a augmenté mais que le volume d'emplois créés ne correspond pas à cette évolution. De plus, ce sont des emplois d'agents contractuels qui ont été créés, et non pas de titulaires. La CGT réclamerait davantage un fonctionnement du type de celui instauré par la Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

Le Président remarque que M. BOURSON déplore ce qu'il considère comme le centralisme de l'Université d'Aix-Marseille et qu'il souhaiterait revenir au fonctionnement issu de la Loi de 1984, qui était pourtant un fonctionnement très centralisé dans lequel l'Etat décidait de tout.

M. BOURSON estime que l'Etat faisait en sorte que les Universités soient traitées de manière égalitaire.

Le Président répond que toutes les Universités n'étaient pas égales avant la LRU.

M. BOURSON apprécie le fait que le Président soit prêt à mettre en place une étude sur les risques psychosociaux liés à la fusion et à la réorganisation.

Le Président confirme cette intention.

Autant **M. MOATTI** comprend que l'on ne soit pas d'accord avec certains choix, autant il trouve insultant de dire que si l'on ne partage pas la conviction de la CGT, alors on n'aurait pas la même attention en matière de risques psychosociaux. Dans le cadre de ses fonctions, M. MOATTI a participé à des expertises collectives qui soulignent que les risques psychosociaux sont souvent sous-estimés dans le milieu professionnel. L'Université d'Aix-Marseille n'est pas France Télécom, mais il faut être vigilant. Il faut que l'expertise menée dans une structure soit indépendante. Le Président s'est engagé à mettre en œuvre une telle étude. Pour ce qui est de la défense des personnels, ce que l'on peut reprocher à l'Université d'Aix-Marseille, c'est d'en faire presque trop : elle prend plus de risques que n'importe quel autre acteur pour essayer de défendre les personnels dans le cadre de la Loi Sauvadet. Ce que fait l'Université d'Aix-Marseille pour ses personnels contractuels est tout à fait considérable.

Mme SARI-MINODIER apporte quelques éléments complémentaires. L'Université d'Aix-Marseille est l'une des deux Universités françaises à disposer d'une psychologue du travail parmi ses effectifs. Elle ajoute que le CHSCT a mis en place un groupe de travail destiné à être force de proposition dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux. Ce groupe a commencé sa mission au début de l'année 2013 et a fourni à Mme ESCALIER une liste de points sur lesquels il convient d'être particulièrement vigilant. Elle constate avec satisfaction qu'une majorité de ces recommandations ont été intégrées au fonctionnement d'ORIGAMU. Cela fera l'objet d'une discussion lors du prochain CHSCT.

Mme NAPIERALA se prononcera contre ce bilan, conformément au vote des représentants du SNASUB-FSU dans les autres instances concernées. Elle rappelle que le Président soutient qu'il n'y aura pas de mobilité obligatoire pour les personnels. Cependant, il a été dit dans la présentation de Mme ESCALIER que de nombreuses mobilités seront à prévoir dans le cadre de la réorganisation. Se pose la question de la gestion des services lorsque les agents seront en cours de mobilité (en formation à l'arrivée ou bien sur le départ). Elle demande des explications sur le fait que les dossiers des agents seront stockés en deux endroits.

Le Président réitère qu'il s'est engagé à ce qu'aucun personnel ne soit contraint à se déplacer, même si cela aura un coût pour l'Université.

Mme ESCALIER répond que les dossiers sont réglementairement stockés en un seul exemplaire au siège de la DRH. Le dossier original qui fera référence se situera donc à la DRH centrale. Néanmoins, dans le cadre d'une gestion de proximité, une copie du dossier sera disponible dans les DRH de campus concernées.

Mme NAPIERALA estime qu'il faudra clairement expliquer ce fonctionnement aux agents.

Mme ESCALIER répond que cela sera fait dans le cadre de la rédaction des procédures, qui constitue une étape ultérieure.

Sur la fonction « Système d'information », **Mme NAPIERALA** s'interroge sur l'inconvénient mentionnant que « les conventions amènent la formalisation d'un double entretien professionnel individuel (EPI) et devraient permettre l'homogénéisation des primes ».

Mme ESCALIER répond que les agents bénéficieront d'un double EPI afin d'évaluer leur travail dans le cadre de leur affectation partielle à la DOSI (20% par semaine). Il y aura donc deux rapports.

Mme NAPIERALA remarque que les conclusions pour chaque fonction montrent beaucoup d'avantages et peu d'inconvénients. Le SNASUB-FSU espère que la réalité sera conforme à ces prévisions. Tout ne peut pas être anticipé, mais de nombreux agents prendront ces prévisions pour argent comptant. Il faut certes dire aux personnels que cette étape est nécessaire mais il faut aussi que la Direction entende leur point de vue.

Le Président ne comprend pas pourquoi Mme NAPIERALA vote contre ce bilan.

Mme NAPIERALA répond qu'elle s'exprime au nom de son syndicat, qui s'est déjà prononcé contre ce bilan dans d'autres instances. Le SNASUB-FSU reste sceptique ; il préfère être attentif et prévoir les risques liés à cette réorganisation.

Mme MAURIAT estime que la Loi Sauvadet ne crée pas d'emplois puisque les emplois ouverts le sont sur des départs à la retraite.

Le Président répond qu'à l'origine il était effectivement prévu que les postes ouverts dans le cadre de la Loi Sauvadet correspondent à des postes vacants. Cependant, ce n'est pas ce qui a été décidé en dernier lieu. Il s'agit d'emplois créés et non pas d'emplois de substitution : dans quatre ans, environ 400 emplois de titulaires auront été créés dans le cadre de la Loi Sauvadet à l'Université d'Aix-Marseille. L'Université d'Aix-Marseille est celle qui en fait le plus dans le cadre de la loi Sauvadet parmi les universités françaises.

Mme MAURIAT ne conteste pas que l'Université d'Aix-Marseille soit celle qui en fasse le plus. Elle soutient néanmoins que les postes vacants ne sont pas renouvelés et conteste l'idée que l'Université crée des emplois.

Le Président répond qu'il est possible qu'un emploi contractuel soit pris sur un emploi d'Etat vacant. Si ce que Mme MAURIAT indiquait était juste, il faudrait que la centaine d'emplois « Sauvadet » créés cette année correspondent précisément à une centaine de supports vacants. Or, l'Université avait la possibilité de ne pas mettre les emplois Sauvadet en concordance avec des emplois vacants, pour départ à la retraite par exemple, mais de les ajouter à son plafond d'emplois. Il faudra néanmoins faire attention à ne pas recréer le vivier des personnels contractuels.

M. BOURSON persiste à contester le chiffre de 400 créations d'emplois nettes.

Le Président précise qu'il y aura environ 350 créations d'emplois nettes.

M. RELJIC s'interroge sur le rattachement de l'activité « visioconférence » à la DOSI (diapositive « audiovisuel – page 123 du diaporama). Par ailleurs, il est satisfait que la demande de son syndicat concernant la création d'un groupe de travail du CHSCT sur les risques psycho-sociaux ait été entendue.

Mme ESCALIER répond que la visioconférence est actuellement une activité déployée de manière hétérogène, qui n'est pas prise en charge par le même service selon les sites. Il s'agit de rattacher cette activité à un seul service identifié, la DOSI.

Le conseil d'administration approuve le bilan de cette phase 2 par 24 voix pour et 4 voix contre.

II/Lancement de la Phase 3

Mme ESCALIER présente la phase 3 (Annexe n°03), qui a précédemment été présentée en CHSCT et en CT.

M. RELJIC a noté que le bilan de cette phase 3 sera présenté en conseil d'administration de juillet. Il demande s'il y aura une communication sur l'élaboration des organigrammes avant cette date.

Mme ESCALIER répond qu'une séance de travail avec le CHSCT et le CT a d'ores et déjà été prévue.

Le Président confirme qu'il tient à ce que le positionnement du CT et du CHSCT sur ce dossier soit précédé par une séance de travail.

M. RELJIC estime en effet que le temps de la réflexion est primordial. Il est important de comprendre comment se feront ces répartitions.

Le Président réitère que son souci consiste à ce que ce projet d'organisation se déroule le mieux possible pour obtenir le meilleur résultat. Cela nécessite une bonne préparation et une bonne instruction.

M. BOURSON demande s'il sera possible de prendre connaissance du bilan social avant de s'exprimer sur les nouveaux organigrammes.

M. VERHAEGHE répond que le bilan social ne sera pas prêt à ce moment.

Mme ESCALIER remarque que le bilan social ne mentionne pas l'organisation administrative.

M. BOURSON s'intéresse particulièrement aux chiffres de l'Université : nombres d'ETPT, typologie des personnels par catégorie, pyramide des âges, etc. Par ailleurs, il rappelle que l'IUT dispose d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM). Que devient le COM de l'IUT dans le cadre de la refonte des organigrammes ?

M. VERHAEGHE répond que le COM n'est pas concerné par l'organisation administrative de l'IUT.

Le conseil d'administration approuve le lancement de la troisième phase du projet ORIGAMU, portant sur la répartition des moyens humains par 24 voix pour et 4 voix contre.

Le Président souhaite insister sur le travail considérable réalisé par de nombreux personnels pour mettre en place une organisation permettant de consolider un service public de qualité. Il faut remercier ces personnels quelles que soient les considérations portées sur le projet ORIGAMU.

III/ Questions diverses

Mme MAURIAT s'interroge sur la mise en place de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) d'Aix-Marseille et la remontée des maquettes des Masters MEEF au Ministère. Le calendrier prévoit que des documents doivent être transmis au Ministère fin mai. Or, ce sujet n'a jamais été abordé en conseil d'administration.

M. PAUL indique que le travail sur ce sujet a commencé en janvier 2013 avec la tenue régulière de deux types de réunions au rectorat avec tous les partenaires, dont l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse : un groupe thématique comprenant les différentes composantes concernées et un groupe de pilotage concernant la construction de l'ESPE. Au niveau de l'Université, des réunions ont lieu de façon hebdomadaire depuis la mi-décembre pour discuter de ce dossier avec les composantes. Le dossier d'accréditation devait être rendu le 25 mai. Il a été demandé au Ministère de repousser cette échéance pour permettre au conseil d'administration de se prononcer en séance du 28 mai. Par ailleurs, un point sur ce sujet est systématiquement abordé en CEVU depuis le mois de janvier. Un CEVU exceptionnel sur ce dossier se tiendra le 23 mai.

Le Président confirme que le Ministère impose de suivre un calendrier strict. Cependant, il lui paraît important de mettre le suivi de ce dossier en perspective avec les autres académies.

Mme MAURIAT précise que le SNESUP a demandé un moratoire afin de prendre le temps de mener cette refonte de façon plus réfléchie. Cette réorganisation déstabilise les formations, ce qui les rend moins attractives pour les étudiants. Il est nécessaire de prendre le temps maintenant pour ne pas avoir à y revenir dans quelques années.

Le Président répond que ce positionnement s'est exprimé dans les deux Ministères concernés, qui estiment que cette construction doit se faire progressivement mais sans retard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Fait à Marseille, le 25 juin 2013



Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Yvon BERLAND